EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 février 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un février deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Havva ISIK, Carole COURTIAL**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 29

FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT COURNON - CONVENTION DE PARTENARIAT

Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jérôme GODARD, Chantal MERCIER-COURTY, Roger GIRARD et Nicole BARBIN ne prennent pas part au vote.

Lors des travaux du Conseil Municipal du 24 juin 2011, vous avez autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la Commune de Clermont-Ferrand et la Foire Internationale de Clermont-Cournon. Cette convention est arrivée à échéance lors de la manifestation de septembre 2013 et sa Directrice Générale sollicite le renouvellement de cette convention.

La Foire internationale contribue à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial. En conséquence et compte tenu de l'intérêt réciproque de l'association Foire internationale de Clermont-Cournon et de la Ville de Clermont-Ferrand à développer le rayonnement de cet événement, il vous est proposé de reconduire la convention de partenariat liant la Ville et l'Association Foire internationale de Clermont-Cournon selon les modalités suivantes :

La Ville met à disposition de l'Association « Foire internationale de Clermont-Cournon » un concours logistique pour l'installation, la maintenance et le démontage de sonorisations supplémentaires sur les espaces extérieurs et chapiteaux de la Grande Halle, ainsi que ses supports de communication pour la campagne de promotion de la Foire.

De son côté, l'Association « Foire internationale de Clermont-Cournon » met à disposition de la Ville un emplacement de 90 m² dans l'espace institutionnel, 5100 billets d'entrée, 840 cartons d'invitation pour l'inauguration, 70 cartes « privilège » et l'insertion du logo de la Ville sur tous ses supports de communication.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer sur ces bases une convention pour une durée de 3 ans (projet joint) et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité t convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2014

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Manuela FERREIRA DE SOUSA

CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND
FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON
EDITIONS 2014/2016

Préambule

À l'initiative historique de la création en 1949 d'une foire-exposition à Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé depuis cette date, malgré son transfert à Cournon d'Auvergne puis désormais à la Grande Halle d'Auvergne, d'être un acteur actif et impliqué à l'organisation de l'événement commercial et festif du Massif Central, comptant au nombre des dix premières foires de France. Dans son appellation contemporaine de « Foire internationale de Clermont-Ferrand/Cournon », la manifestation dont le rayonnement interrégional ne cesse de croître contribue notablement à l'attractivité métropolitaine de Clermont-Ferrand et de son tissu entrepreneurial. En sa qualité de partenaire historique, la Ville de Clermont-Ferrand n'a cessé de participer au succès et à la performance organisationnelle de l'événement par des mises à disposition conséquentes - en termes de logistique et d'information/communication - notamment dont la nature (mais non l'ampleur) a varié en fonction de l'évolution de la manifestation, de son contexte et des performances attendues. Ainsi, en 2011, une convention de partenariat a été signée entre la Commune de Clermont-Ferrand et la Foire Internationale de Clermont/Cournon. Cette convention arrive à échéance après l'édition 2013 et compte tenu de l'intérêt réciproque de l'association Foire internationale de Clermont-Cournon et de la Ville de Clermont-Ferrand à développer le rayonnement de cet événement, une nouvelle convention vient définir les participations respectives de chacune des parties.

En conséquence

- l'association Foire internationale de Clermont-Cournon, représentée par son président Jacques SAURET habilité à engager l'association de par son élection en assemblée générale en date du 16 avril 2013.

- la Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Serge GODARD, habilité à ce faire par la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2014.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Participation de l'association « Foire internationale de Clermont-Ferrand Cournon »

Pour ce temps fort de sa communication institutionnelle de rentrée que représente pour la Ville de Clermont-Ferrand la Foire internationale de Clermont-Cournon, l'association mettra à la disposition de la Ville de Clermont-Ferrand :

► un emplacement 90 m² dans l'espace « Institutionnels et Grandes entreprises » en position centrale à la proximité immédiate des portes d'entrée principales (cf. schéma d'implantation en Annexe I), valorisation 12 285 € (HT), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2014.

► 5 100 billets d'entrée pour ses opérations de relations publiques, valorisation : 7 650 € (HT), selon le tarif en vigueur pour la Foire 2014

► 100 billets d'entrée pour « Le Club du Mois » Demain Clermont, valorisation : 150 € (HT)

► 840 invitations à l'inauguration

► 70 « cartes privilège »

► Diverses dotations (billets et badges d'accès) pour les services de la Ville

► Présence du logo de la Ville de Clermont-Ferrand sur l'ensemble des supports de communication (affichage 4 x 3, insertions presse, dépliants…), estimation valorisation :entre 30 000 € et 35 000 € (HT) en tenant compte d'une part des achats d'espaces (affichage et presse) et des diffusions, selon le plan média pour la Foire 2014 :

- L'affichage (plus de 650 panneaux : 4 x 3 m, 1,20 x 1,60 m, arrières de bus :
 - Réseaux Avenir 4 x 3 m sur l'agglomération de Clermont : 201 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Riom : 15 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Issoire : 11 faces
 - Réseaux Avenir 4 x 3 m, Guéret : 11 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Montluçon : 21 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Vichy : 20 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Millau : 19 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Tulle : 12 faces
 - Réseaux Avenir 4 x 3 m, le Puy-en-Velay : 20 faces
 - Réseau Avenir 4 x 3 m, Brive : 30 faces
 - Réseau Decaux Senior Privilège sur Clermont : 35 faces
 - Réseau Decaux, Moulins : 20 faces
 - Réseaux Decaux, Aurillac : 20 faces

- Réseau Decaux Ville de Clermont : 80 faces
- Réseau Abris bus Conseil général du Puy-de-Dôme : 60 faces
- Arrières bus l'agglomération de Clermont : 89 faces

- Les annonces dans la presse régionale, locale et gratuite (plus d'une trentaine) :
 - TV magazine (186 000 exemplaires, diffusion Auvergne), parution le dimanche qui précède l'ouverture de la manifestation, couverture et première page de l'encarté
 - Version Femina (200 000 exemplaires, diffusion Auvergne, Limousin, Indre, Cher, Nièvre), parution dimanche de l'ouverture de la manifestation, sur-couverture
 - La Montagne : « leader 2 » bas de 1ère page et Top 1, zone Auvergne (9 insertions)
 - Info Puy-de-Dôme, Allier
 - Demain Clermont
 - Le Semeur Hebdo
 - Insertions dans la presse spécialisée (ex : l'Agenda, Zap, Form'Actuel le magazine du CE Michelin…).
- Le dépliant de présentation de la Foire, diffusion à 60 000 exemplaires, diffusion chez les partenaires et marketing direct
- Le site internet www.foire-de-clermont.com

Article 2 : Participation de la Commune de Clermont-Ferrand

À l'occasion de la Foire exposition de Clermont-Ferrand, la Commune de Clermont-Ferrand apportera :

► un concours logistique pour l'installation, la maintenance et le démontage de sonorisations supplémentaires sur les espaces extérieurs et chapiteaux du Parc des expositions de la Grande Halle d'Auvergne.

Une série d'interventions dont les modalités sont détaillées en Annexe II et valorisées à hauteur de 41 000 € (HT), (valeur 2014).

► Un concours en termes de communication et d'information comprenant :

- l'organisation d'une conférence de presse de lancement, suivie d'un cocktail à l'Hôtel de Ville au mois de mai
- la mobilisation de tous les supports du parc municipal d'affichage Decaux : mobiliers Senior et Mupi, panneaux électroniques, fléchage directionnel
- des rédactionnels réguliers dans le magazine municipal Demain Clermont-Ferrand.
- la mobilisation rédactionnelle et vidéo de son site Internet : www.clermont-ferrand.fr

- la mobilisation rédactionnelle de ses supports de communication interne : Citéflash et Intranet auprès des 3 000 agents municipaux

Un concours de communication valorisé à hauteur de 31 000 € et portant au total la participation de la Ville à 72 000 €.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans pour l'organisation des foires de 2014 à 2016. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2016. Chaque année, la Ville de Clermont-Ferrand actualisera la valeur financière de ses concours logistiques et de communication, au plus tard le 31 décembre, par voie d'avenant à la présente convention. La Foire Internationale de Clermont-Cournon procédera de la même façon concernant les mises à disposition qu'elle effectue.

Par ailleurs, des réunions de mise au point opérationnelle se tiendront en amont de la Foire. Une rencontre en aval de la Foire permettra de dresser un bilan chaque année.

Pour l'association Foire internationale de Clermont-Cournon	Pour la Commune de Clermont-Ferrand
Le Président	Le Maire de Clermont-Ferrand
Jacques SAURET	Serge GODARD

ANNEXE 1

CONVENTION

COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON



ANNEXE 1I

CONVENTION

COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON

CONCOURS LOGISTIQUES

1 - INTERVENTIONS TECHNIQUES

En complément de la sonorisation existante dans les bâtiments du Parc des expositions de la Grande Halle d'Auvergne, des sonorisations supplémentaires seront installées par la Ville de Clermont-Ferrand dans les parties extérieures de la Grande Halle :

- **au nord du hall 1 :**
 - une zone extérieure de 100 m x 250 m environ (40 haut-parleurs)
 - un hall n°2 de toile de 250 m x 40 m (40 haut-parleurs)

- **au sud du hall 1 :**
 - une zone extérieure de 100 m x 250 m environ (40 haut-parleurs)
 - un hall n°3 de toile de 250 m x 40 m (40 haut-parleurs)

- **à l'ouest du hall 1 :**
 - la place située devant la galerie de liaison (10 haut-parleurs) à l'entrée principale de la foire.

Les missions suivantes seront assurées :

- Branchement des amplificateurs de la Ville de Clermont-Ferrand sur les baies de sonorisation, situées de chaque côté du hall 1 (des interventions sous la responsabilité et le contrôle du directeur technique du Parc des expositions).

- Connexion de la modulation du studio d'animation sur les diverses sonorisations (toujours sous le contrôle du directeur technique du Parc des expositions).

- Installation d'un insert téléphonique servant aux appels urgents, utilisé uniquement par le Commissionnaire général de la Foire de Clermont-Cournon ou le chargé de sécurité (sous contrôle du commissariat de la foire).

- Prise de connaissance du logiciel de fonctionnement des matrices pilotant les baies de sonorisation.

Ces sonorisations serviront à diffuser des messages sonores d'intérêt général et d'ordre commercial, de recherche de personnes, de messages d'évacuation du site par le public, dans l'hypothèse d'incidents urgents (sur ordre du Commissaire général ou du chargé de sécurité).

Réserves :

Le passage des câbles souterrains sera effectué la semaine précédant le montage des lignes aériennes.

Pendant la manifestation, le commissariat général pourra solliciter le personnel présent de la Ville de Clermont-Ferrand, pour effectuer diverses prestations de sonorisation sur les stands des partenaires institutionnels de la foire (prise de paroles d'une ou plusieurs personnalités).

2 - MOYENS FOURNIS PAR LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

A - Montage et démontage :

Le travail consiste à monter et démonter les lignes aériennes (7000 m) ; fixer et déposer les haut-parleurs (170 HP dont une partie louée)

Cela qui implique :

● En moyens matériels :

Deux nacelles mobiles : une, sur véhicule, motorisée avec un chauffeur ; une seconde, légère, pour se déplacer sur les parquets des halls 2 et 3.

Un véhicule de type « Master » pour le transport des agents et des divers matériels

● En moyens humains :

Pour le montage : 4 agents pendant 4 jours de 8h15 à 16h et 4 agents pendant 15 jours de 6h à 13h

Pour le démontage : 4 agents pendant 6 jours de 8h15 à 16h

B - Surveillance :

La surveillance sera assurée, tous les jours, pendant toute la durée de la foire :

- le jour de l'inauguration, à raison de 4 agents de 9h à 21h
- les 8 jours suivants, avec 1 agent de 9h à 17h et 1 agent de 13h à 21h
- le dernier jour, 4 agents de 18h à 21h

3 - MOYENS FOURNIS PAR LA FOIRE INTERNATIONALE DE CLERMONT-COURNON

La Foire internationale de Clermont-Cournon fournira tous les mâts et lestages supplémentaires, en nombre suffisant, concernant les installations de câblages aériens et autorisera également toutes accroches et réalisations techniques sur les mâts d'éclairages existants. Si nécessaire, elle prendra à sa charge l'acquisition de petit matériel complémentaire, comme par exemple du câblage.

Durant la période de surveillance, les repas du midi seront fournis pour les agents mis à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand.

4 - ASSURANCES - GARDIENNAGE

La Foire internationale de Clermont-Cournon fera son affaire de toutes les polices d'assurance à souscrire pour le matériel de la Ville de Clermont-Ferrand

Elle fera également son affaire du gardiennage des installations de la Ville de Clermont-Ferrand sur toute la période (montage/manifestation/démontage).
La Foire internationale de Clermont-Cournon s'engage à faire procéder, à ses frais, à tout contrôle des installations et matériel de la Ville de Clermont-Ferrand par un organisme agréé que pourrait solliciter la commission de sécurité.